



LES PLAQUES D'IMMATRICULATION ROSES

Par "40 millions d'automobilistes"

Victorine Duval
Chargée des relations presse
06.10.07.48.26



COMMUNIQUÉ

Le 12/10/2025

NOUVELLES PLAQUES ROSES : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » VOUS PRÉSENTE DES IMMATRICULATIONS PROVISOIRES PLUS VISIBLES ET PLUS SÛRES.

Alors que plus de 460 000 véhicules circulent chaque année avec une immatriculation provisoire "WW", un constat préoccupant s'impose : le système actuel montre ses limites. Difficiles à distinguer des plaques définitives, ces immatriculations temporaires peuvent rester en circulation bien après leur date de validité, entraînant des erreurs administratives, des contraventions injustifiées et une perte de confiance des automobilistes.

Un système provisoire devenu source de confusion

Attribuées pour une durée de 4 à 6 mois, les plaques "WW" permettent aux véhicules neufs ou importés de circuler légalement dans l'attente de leur certification d'immatriculation définitive. Cependant, en l'absence d'indicateur visuel de validité, rien ne permet à un agent de contrôle ou à un simple automobiliste de savoir si une plaque est encore en règle. Autre problème : le nombre limité de combinaisons rend nécessaire la réutilisation rapide des numéros - en moyenne tous les 14 mois - provoquant parfois des situations d'injustices où un conducteur reçoit les amendes d'un autre.

« Certains automobilistes respectueux de la loi se retrouvent à payer le prix fort pour d'autres qui circulent dans l'illégalité. Ce genre de dysfonctionnement mine la confiance dans le système d'immatriculation et alimente un sentiment d'injustice. », dénonce Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Une réponse concrète : les nouvelles plaques WW roses

Face à ce constat, l'association « 40 millions d'automobilistes » a l'honneur de vous présenter une nouvelle plaque d'immatriculation provisoire. Le résultat : une plaque rose inédite, plus voyante et plus sécurisée. Sa couleur distinctive permet de différencier instantanément les plaques provisoires des plaques définitives, tandis qu'une date de validité intégrée offre un contrôle visuel immédiat.

« Avec cette innovation, nous mettons fin à un vide administratif qui pénalisait injustement les automobilistes. Cette plaque, simple mais efficace, protège les usagers et simplifie le travail des forces de l'ordre, en rétablissant une transparence indispensable sur nos routes. », souligne Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

Au cours de l'émission En roue libre #40, l'association « 40 millions d'automobilistes » a présenté cette nouvelle plaque rose. Pour voir l'intégralité du passage dans En roue libre, rendez-vous [à ce lien](#) ou sur [la chaîne YouTube « 40 millions d'automobilistes »](#).

Qu'est qu'une plaque **WW** ?

En France, les plaques d'immatriculation commençant par « WW » désignent un **numéro provisoire d'immatriculation**. Elles permettent à un véhicule de circuler légalement sur le territoire national dans l'attente de l'obtention de sa certification d'immatriculation définitive.

1. Un dispositif indispensable

Le système WW est principalement destiné aux **véhicules neufs, importés ou en cours d'homologation**, pour lesquels le dossier d'immatriculation n'est pas encore complet. Il s'agit d'un titre transitoire, attribué par l'Agence nationale des Titres sécurisés (**ANTS**). Grâce à cette immatriculation temporaire, le propriétaire peut **utiliser le véhicule immédiatement après son acquisition**, sans attendre la finalisation des démarches administratives.



Crédit photo : mv-racing.fr

2. Une durée de validité limitée

Les plaques WW sont **valables de quatre à six mois** dans certains cas. Durant cette période, le véhicule bénéficie des mêmes droits de circulation qu'un véhicule immatriculé de manière définitive, à condition d'être assuré et conforme aux normes de sécurité.

3. Une utilisation encadrée

Ces plaques sont utilisées pour :

- **les véhicules neufs**
- **les véhicules importés**

4. Une apparence spécifique

Visuellement, la plaque se distingue par ses **deux premières lettres « WW »**, suivies d'une série de chiffres et de lettres, comme pour toute immatriculation. Elle respecte les **mêmes normes de fabrication** que les plaques classiques (dimensions, fond réfléchissant, identifiant territorial, etc.).

Plaques WW : un système provisoire qui montre ses limites

En 2023, près de 460 000 véhicules ont circulé en France avec une immatriculation provisoire « WW ». Derrière ce système se cache un dispositif essentiel à la vie automobile, mais aussi une faille administrative trop peu connue.

Un grand nombre de WW en circulation

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) compte aujourd'hui plus de 522 000 numéros WW actifs ou disponibles. Étant donné que les plaques provisoires débutent toutes par les lettres « WW », le nombre de combinaisons possibles pour les chiffres et lettres suivantes est relativement limité. Résultat, les numéros sont assez rapidement réutilisés. Ainsi, une plaque provisoire telle que « WW-123-AB » peut être attribuée à un véhicule pendant quelques mois, puis réaffectée à un autre, dans un délai moyen d'environ un an et deux mois.

WW : une plaque provisoire qui peut coûter cher

Sur une plaque d'immatriculation provisoire WW, rien ne permet de savoir visuellement si elle est encore valide. En effet, à l'exception des lettres « WW » placées au début du numéro, ces plaques reprennent exactement la même présentation qu'une plaque d'immatriculation classique : le « F » de France à gauche, l'identifiant régional et le numéro de département à droite.

Ainsi, pour les Forces de l'ordre comme pour un simple automobiliste, une plaque WW périmée et une plaque définitive paraissent identiques, rendant tout contrôle visuel de validité impossible sans consultation de la carte grise provisoire.

Cela signifie que si un automobiliste ne change pas ses plaques provisoires à la fin de la période légale, le même numéro pourra être réutilisé plus tard par un autre véhicule. Lorsque le même numéro de plaque sera réattribué plus tard, le nouveau titulaire risque donc de recevoir les amendes du précédent propriétaire. Une situation aussi injuste qu'inacceptable, qui illustre les failles d'un système censé protéger les usagers de la route, mais qui, en l'état, peut les pénaliser.

Une plaque provisoire repensée : visible, identifiable et sécurisée

Face aux failles du système actuel des plaques provisoires WW, l'association « 40 millions d'automobilistes », en collaboration avec la FIEV vous présente une solution concrète et efficace.

L'objectif est double :

1. Rendre les plaques provisoires clairement identifiables, afin de les différencier immédiatement des plaques définitives.
2. Permettre aux Forces de l'ordre comme aux usagers de connaître d'un simple coup d'œil la date de validité de la plaque, sans avoir à consulter la carte grise provisoire.

La solution repose sur un principe simple, mais inédit : créer une plaque d'immatriculation d'une couleur distincte, jamais encore utilisée sur nos routes françaises. Ce choix visuel fort permet d'identifier instantanément un véhicule en immatriculation provisoire, sans risque de confusion avec une plaque définitive.

Autre innovation majeure : l'ajout d'une date de validité directement intégrée à la plaque. Cette information visible permet non seulement aux Forces de l'ordre de contrôler immédiatement la conformité du véhicule, mais aussi d'éviter les confusions liées à la réattribution des numéros WW.

En effet, si un automobiliste conserve sa plaque provisoire au-delà de la période légale et qu'un autre véhicule reçoit plus tard le même numéro, la date inscrite sur la plaque permet de distinguer clairement les deux situations. Le nouveau titulaire n'a donc plus à craindre de recevoir les amendes destinées au précédent propriétaire.

Ainsi, une plaque WW nouvelle génération verra le jour sur nos routes d'ici le début d'année 2026 : plus visible, plus identifiable. Avec sa couleur unique et sa date de validité intégrée, elle simplifie les contrôles et met fin aux confusions.



En Roue Libre

André Bouchenoire, Directeur commercial de SPM Groupe, était l'invité de l'émission En Roue Libre, diffusée ce dimanche 12 octobre 2025, pour nous présenter la nouvelle plaque d'immatriculation provisoire WW.

Retrouvez l'émission complète en [cliquant ici](#), ou sur [la chaîne YouTube de l'association « 40 millions d'automobilistes »](#)

